



Procès-verbal n°22

Séance extraordinaire du jeudi 21 mars 2024 à 20h00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 décembre 2023
3. Nomination d'un.e membre de la commission d'intégration en remplacement de Jérôme Amez-Droz (PLRT), démissionnaire
4. Nomination d'un.e membre de la commission de fusion en remplacement de Jérôme Amez-Droz (PLRT), démissionnaire
5. Nomination d'un.e délégué.e à l'assemblée générale de la société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat en remplacement de Jérôme Amez-Droz (PLRT), démissionnaire
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2024 de 547'971 francs pour financer les opérations de fusion de la nouvelle commune de Laténa
7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 321'000 francs pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village et l'abaissement de la vitesse du trafic routier
8. Interpellations et questions
9. Lettres et pétitions
10. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion
11. a) Communications du Conseil communal
b) Communications du bureau du Conseil général
12. Divers

Le président Raphaël Kummer (PLRT) : « Mesdames, Messieurs, je vous souhaite à toutes et tous la bienvenue. Mon micro ne fonctionne pas, bizarre. On va essayer de ce côté-là, c'est peut-être le côté qui change tout. Je pense que le problème, c'est la cloche.

Je souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général, aux membres du Conseil communal, à la presse ainsi qu'au public.

Au bureau, Monsieur Denis Perrinjaquet a accepté de prendre la vice-présidence en l'absence de Monsieur Gérard Gremaud et je l'en remercie.

Pour terminer cette introduction, nous avons reçu la démission de Monsieur Jérôme Amez-Droz qui a décidé de se retirer de toutes ses tâches politiques. J'en profite pour le remercier de son engagement envers notre commune et pour tout ce qu'il a fait. Il a été très actif dans notre parti et aussi dans les divers commissions et événements de notre commune et je lui souhaite évidemment une très bonne continuation. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, il passe directement au point 1.

1. Appel

Le secrétaire Pascal Perret (PLRT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 38 membres suivants (y.c. le président) :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Bastien (PLRT) | 20. Issemann Philippe (PLRT) |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT) | 21. Jolidon Daniel (PLRT) |
| 3. Bajrami Belul (PVL) | 22. Kummer Raphaël (PLRT) |
| 4. Binggeli Maurice (PSLT) | 23. Lovis Leonore (suppléante Les Vert.e.s) |
| 5. Brönnimann Erich (ELT) | 24. Luthi Michel (ELT) |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT) | 25. Mattmann Philippe (PSLT) |
| 7. Butin Tammy (PLRT) | 26. Mendy Vincent (Les Vert.e.s) |
| 8. Calame Monique (ELT) | 27. Perret Pascal (PLRT) |
| 9. Carneiro Costa Manuel (PSLT) | 28. Perrinjaquet Denis (PSLT) |
| 10. Caron Simone (PSLT) | 29. Pfefferli Beat (suppléant PVL) |
| 11. Crelier Maxime (suppléant PLRT) | 30. Pinsard François (Les Vert.e.s) |
| 12. Clottu Edouard (Les Vert.e.s) | 31. Pires Gomes Fernando (ELT) |
| 13. Degiorgi Edith (ELT) | 32. Remexido Teresa (Les Vert.e.s) |
| 14. Gehrig François (PVL) | 33. Rubeli Pierre André (PSLT) |
| 15. Gerbex Jean-Charles (PLRT) | 34. Ryser Frédéric (PLRT) |
| 16. Glardon Philippe (PSLT) | 35. Sansonnens Olivier (suppléant PLRT) |
| 17. Gonçalves Sylvie (PLRT) | 36. Smith Ted (PLRT) |
| 18. Hug Stéphane (PLRT) | 37. Storrer Vincent (Les Vert.e.s) |
| 19. Imer Ling (PLRT) | 38. Vaucher Pascal (ELT) |

Excusé.e.s :

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1. Carvalhal Alvaro (Les Vert.e.s) | 5. Gonçalves Jorge (PLRT) |
| 2. Chassot Nadia (PLRT) | 6. Gremaud Gérard (PSLT) |
| 3. Fridez Alain (PLRT) | 7. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert.e.s) |
| 4. Gomes Bruno (PVL) | |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Butin Yannick (PLRT), secrétaire
Dubosson Valérie (Les Vert.e.s), vice-présidente
Eugster Martin (ELT), président
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-secrétaire
Rotsch Daniel (PSLT), membre

Le président : « Mesdames, Messieurs, je profite d'avoir le micro pour saluer les personnes qui siègent ici pour la première fois. Il s'agit de Monsieur Bastien Amez-Droz, élu conseiller général, ainsi que Messieurs Olivier Sansonnens et Maxime Crelier, élus conseillers généraux suppléants. »

– Applaudissements –

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2023 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Nomination d'un.e membre de la commission d'intégration en remplacement de Jérôme Amez-Droz (PLRT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Olivier Sansonnens (PLRT)**

– Applaudissements –

4. Nomination d'un.e membre de la commission de fusion en remplacement de Jérôme Amez-Droz (PLRT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Laurent Amez-Droz (PLRT)**

– Applaudissements –

5. Nomination d'un.e délégué.e à l'assemblée générale de la société de navigation sur les Lacs de Neuchâtel et Morat en remplacement de Jérôme Amez-Droz (PLRT), démissionnaire

Est nommé tacitement : **Raphaël Kummer (PLRT)**

– Applaudissements –

6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2024 de 547'971 francs pour financer les opérations de fusion de la nouvelle commune Laténa

Le président donne la parole au Conseil communal.

Yannick Butin (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, en décembre 2023, vous avez voté un budget 2024 qui était présenté sous la forme d'une non-fusion et il avait été promis que nous reviendrions au début de l'année 2024 pour demander le budget nécessaire pour le financement des travaux de la fusion.

Ces travaux se découpent en 8 groupes de travail. Certains groupes sont accompagnés par des prestataires externes, ce qui représente la majorité du financement demandé. Les prestataires externes se situent dans les domaines de l'informatique (SIEN), des ressources humaines et de la communication. Objectif: ne continue l'accompagnement réalisé jusqu'ici pour l'organisation des différents travaux et suivre la fusion jusqu'au 31 décembre 2024.

La demande de crédit de La Tène est spéciale par rapport au montant, les charges des différentes prestations étant réparties en fonction de la population. Toutefois, à La Tène, la totalité de la demande de crédit brute a été prise en charge, à savoir la totalité des frais pour le nouveau Conseil communal professionnel sur 4 mois, qui est prévue de septembre à décembre 2024. Ce montant sera refacturé aux autres communes au prorata de ses charges pour les salaires des conseillers communaux, sachant que les charges sociales étaient difficiles à diviser entre toutes les communes. Par conséquent, nous ferons en quelque sorte la banque par rapport aux salaires des conseillers communaux.

S'agissant du rapport, il vous est proposé d'équilibrer le budget par le biais d'un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, prélèvement légalement possible du fait des variations de charges de certains postes dans le budget 2024. Nous vous proposons de mettre le budget à zéro en procédant à ce prélèvement. En finalité, le prélèvement réel se fera en fonction des comptes.

Je vous remercie de votre attention et je reste à disposition pour répondre à toutes vos questions. »

Le président donne la parole aux commissions.

Vaucher Pascal (ELT), au nom de la commission de fusion : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, afin de lever tout de suite le suspens, je vous informe que c'est à l'unanimité des membres présents que la commission de fusion a préavisé favorablement l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2024 pour financer les opérations de fusion de la nouvelle commune.

Parmi les différentes remarques émises lors de notre séance, une question a été posée concernant la rémunération en cas de doubles mandats de conseillers communaux actifs dans l'une des quatre communes actuelles et élus au Conseil communal de la future commune Laténa. Cette question sera transmise vendredi au Comité de pilotage pour clarification.

La commission de fusion vous recommande d'accepter ce crédit. Merci pour votre attention. »

Leonore Lovis (Les Vert.e.s), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission financière s'est retrouvée le 5 mars 2024 et a discuté de la demande de crédit supplémentaire de 547'971 francs pour financer les activités à entreprendre pour préparer la fusion de notre nouvelle commune. Le budget 2024 voté par le Conseil général le 14 décembre 2023 était un budget sans fusion, le résultat de la votation au moment de l'élaboration du budget n'étant pas encore connu. Le Conseil communal nous avait alors averti qu'il reviendrait vers nous pour une modification du budget.

Le total des charges prévues pour les 4 communes s'élève à 800'000 francs dont 369'544 francs pour La Tène, sur la base du nombre d'habitants. Nous comprenons facilement que les salaires et cotisations patronales pour le nouveau Conseil communal seront dans un premier temps entièrement assumés par notre commune, puis en partie refacturés aux autres communes. Quant aux autres modifications du budget 2024, le poste impacté principalement est une modification de l'amortissement de la deuxième étude pour la fusion, dont le montant sera amorti sur 5 ans au lieu d'être amorti entièrement en 2023 si la fusion n'avait pas été acceptée. Ceci entraîne une charge supplémentaire de près de 44'000 francs en 2024, compensée partiellement par la baisse de certaines dépenses.

Le crédit voté aujourd'hui s'élève à 547'971 francs, mais il ne faut pas oublier que sur ce montant, près de 135'000 francs seront refacturés aux autres communes pour leur participation à la masse salariale du nouveau Conseil communal. De plus, un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle est permis selon les critères de la loi sur les finances de l'Etat et des communes. Ce prélèvement de 366'646 francs permet ainsi d'avoir des comptes 2024 à l'équilibre.

N'oublions pas qu'en 2025, la nouvelle commune Laténa bénéficiera d'un subside d'aide à la fusion de 2.25 millions de francs du canton. Une partie des frais auront cependant déjà eu lieu en 2024.

La commission financière s'est inquiétée du temps que les collaboratrices et collaborateurs de la commune devront consacrer aux tâches de préparation de la fusion ainsi que des projets qui seront mis de côté afin de libérer du temps aux collaboratrices et collaborateurs. Comment les projets seront-ils priorités en 2024 ? La commission financière prie le Conseil communal d'être attentif à identifier de potentiels projets stratégiques dont il faudrait s'assurer qu'ils démarrent en 2024 pour qu'ils soient bien initiés avant la fusion, dans la mesure où ils pourraient être plus difficiles à réaliser par la suite.

En cette année 2024, une attention particulière devra être portée afin d'éviter une surcharge trop importante du personnel qui assume du travail supplémentaire pour préparer la fusion.

Finalement, votre commission financière a préavisé positivement et à l'unanimité des membres présents la présente demande de crédit supplémentaire pour financer les opérations de fusion. »

Le président donne la parole aux groupes.

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT s'est réuni pour approuver cette demande de crédit à l'unanimité de ses membres présents et remercie le Conseil communal d'avoir suivi les recommandations que nous avons formulées lors du débat du budget initial le 14 décembre dernier, à savoir mettre la priorité dans la gestion du personnel de la future administration de Laténa et de ses futur.e.s managers.

Nous regrettons le triste incident du premier mandataire devant assister le Copil sur le plan des ressources humaines et aimerions être rassurés quant au fait que des mesures ont été prises pour rattraper le retard et garder une bonne ambiance dans le personnel.

Nous constatons que le nouveau Conseil communal élu le 20 juin pourra débiter ses activités le 1^{er} septembre. C'est ambitieux car pour de nombreux cadres d'entreprises, les délais de congé sont plutôt de 3 à 6 mois, mais il vaut mieux être optimiste et rappelons qu'un budget est une autorisation de dépenser et non pas une obligation de dépenser. Il est donc préférable de laisser au futur exécutif une marge de manœuvre pour bien s'organiser.

Dans l'intervalle, nous encourageons l'équipe en place pour cette phase de transition. Nous pensons toujours à l'administration – comme la représentante de la commission financière – qui devra bientôt

travailler avec deux chefs en même temps ce qui va inévitablement générer des heures supplémentaires qui seront peut-être utilisées par cette enveloppe ou avec les ressources supplémentaires dont les cahiers des charges devront être analysés dans le cadre des assessments et audits actuellement en cours. Merci de votre attention. »

Edith Degiorgi (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons voté favorablement pour la fusion et la nouvelle commune Laténa. Mais sans le crédit supplémentaire la nouvelle commune ne peut pas être créée. C'est pour cela que les membres de l'Entente qui étaient présents à la séance de préparation acceptent à l'unanimité le crédit. »

Belul Bajrami (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, dans sa séance de préparation du 12 mars dernier, le parti Vert'libéral de La Tène a examiné avec attention le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2024 de 547'971 francs pour financer les opérations de fusion de la nouvelle commune de Laténa.

Nous avons largement discuté et notre groupe soutient le rapport ainsi que la demande de crédit pour financer les opérations de fusion de la nouvelle commune Laténa. Merci. »

Maurice Binggeli (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa rencontre du 18 mars, le groupe socialiste a débattu au sujet de cette demande de crédit supplémentaire.

Une demande à ce sujet avait déjà été annoncée par le Conseil communal et n'a donc pas surpris le groupe. Il l'a donc soutenue à l'unanimité.

Nous pouvons relever l'agilité des maîtres comptables qui permet d'intégrer une dépense de plus de 500'000 francs dans le budget dont la conséquence financière ne se monte pour finir qu'à moins de 30'000 francs. Bravo !

Donner cette recette miracle au commun des mortels pourrait certainement faire baisser le taux de pauvreté dans notre pays. »

Leonore Lovis (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance du groupe des Vert.e.s le 12 mars 2024, la demande de crédit supplémentaire de 547'971 francs pour financer les activités à entreprendre pour préparer la fusion de notre nouvelle commune n'a pas suscité un grand débat. En effet, au vu du résultat favorable à la fusion de nos quatre communes, le Conseil communal nous avait déjà annoncé qu'interviendrait une modification du budget 2024 voté par le Conseil général le 14 décembre 2023.

Le groupe des Vert.e.s prend note des charges liées à la préparation de la fusion et de leur répartition entre les communes et a accepté le crédit supplémentaire demandé à l'unanimité des membres présents. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté à l'unanimité.

Yannick Butin (CC) : « Merci ».

7. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 321'000 francs pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village et l'abaissement de la vitesse du trafic routier

Le président donne la parole au Conseil communal.

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, merci. Ce rapport mérite quelques précisions techniques que le Conseil communal souhaite vous présenter ce soir. Nous travaillons en pleine collaboration avec mon collègue Martin Eugster parce que la technique institutionnelle publique a de la peine à accepter les systèmes Macintosh.

Une présentation est projetée et commentée. Cette dernière est annexée au présent procès-verbal.

Le président donne la parole aux commissions.

Beat Pfefferli (PVL), au nom de la commission de l'environnement et du développement durable : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, la commission a siégé lundi 11 mars 2024. Monsieur Daniel Rotsch nous a présenté le dossier et projet « demande de crédit d'engagement de 321'000 francs pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village et l'abaissement de la vitesse du trafic routier ».

Les membres de la commission se sont penchés sur les aspects techniques de cette demande qui étaient expliqués dans les détails et profondeur à l'appui d'une présentation.

Nous avons constaté qu'il était nécessaire de mettre cet arrêt de bus en conformité en largeur et en hauteur. En même temps il était possible d'améliorer la situation des habitants du quartier des Indiennes concernant les nuisances sonores et l'accessibilité des piétons.

Le terrain nécessaire pour l'élargissement des trottoirs est en possession de La Tène. Les lauriers seront arrachés, puis remplacés par des gabions végétalisés et des buissons indigènes.

Cet arrêt de bus est également le début de la zone 30km/h et la signalisation sera installée en direction de Bellevue et de la gare d'Epagnier.

Concernant la future piste cyclable Saint-Blaise - Marin, elle pourrait être construite du côté lac de l'arrêt de bus, sa construction ne touchera pas ce dernier.

Les membres présents à la séance se sont exprimés favorablement à ce projet ».

Michel Luthi (ELT), au nom de la commission de circulation, des transports et de l'agglomération : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de notre séance du 20 mars écoulé – c'est donc tout frais et en primeur – nous avons examiné attentivement cette demande de crédit d'engagement de 321'000 francs pour l'aménagement urbain de Marin ouest et l'abaissement de la vitesse du trafic routier.

Toutes les explications complémentaires et assurance que la piste cyclable en direction de Saint-Blaise se fera bel et bien nous ont été fournies par Monsieur le conseiller communal Daniel Rotsch. Nous relèverons particulièrement le soin qui a été porté à la réduction significative des émissions sonores à la hauteur des arrêts de bus des Indiennes.

Si l'ensemble de la commission peut facilement se rallier au projet d'aménagement urbain, il n'en va pas de même s'agissant de l'abaissement de la vitesse du trafic routier.

L'idée de traverser le village de Marin à 30 km/h de part en part et uniformément peut paraître, en effet, séduisante. Mais on peut aussi se poser la question de la pertinence de l'abaissement de la vitesse de 40 à 30 km/h sur le tronçon Bellevue - rue de la Gare - route de La Tène. On peut se demander si l'abaissement proposé ne risque pas de causer des problèmes (respect de l'horaire du bus, création de files de véhicules aux heures de pointe...) qu'il n'y a pas actuellement.

Selon le Conseil communal, il ne s'agirait, dans un premier temps, que d'un essai et d'en tirer les conclusions définitives après coup.

Au final, notre commission a accepté ce rapport à l'unanimité des membres présents moins une abstention. Merci. »

Belul Bajrami (PVL), au nom de la commission des infrastructures : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 13 mars dernier, la commission des infrastructures s'est penchée sur le rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit d'engagement de 321'000 francs pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village et l'abaissement de la vitesse du trafic routier.

La présentation du rapport par le Conseil communal, son utilité, la nécessité, le bénéfice pour la population et les utilisateurs ainsi que la continuité des mises aux normes de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite des arrêts de bus sur le territoire de notre commune, ont été discutés. Un échange riche s'est déroulé au sein des commissaires. Nous avons posé plusieurs questions sur la nécessité des travaux dans cette zone, notamment étant donné qu'une piste cyclable est envisagée.

Les discussions concernant l'achat du terrain côté sud posent problème et ralentissent l'avancement du projet. Cependant, l'élargissement pour rajouter un trottoir de chaque côté de la chaussée sur le terrain communal côté Indiennes 1 à 5 sur le domaine public est envisageable.

Ces travaux permettent également de construire une structure antibruit, laquelle sera composée de gabions végétalisés. Cet arrêt de bus est également le début de la zone 30 km/h, ce qui va tranquilliser le village.

Après avoir pris en considération toutes ces informations, votre commission estime qu'il est nécessaire de s'engager dans les travaux de cette zone.

L'idée de la piste cyclable côté nord reste à réaliser dans un avenir proche, comme projet des nouvelles autorités de la grande commune Laténa.

Votre commission, avec 4 voix pour et 1 abstention, accepte le projet. Merci. »

Daniel Jolidon (PLRT), au nom de la commission financière : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le Conseil communal supporte ce projet car il est pour lui important de ne pas perdre la subvention fédérale pour la modification des arrêts de bus (environ 20'000 francs jusqu'à fin 2024).

La seule problématique est liée à la future piste cyclable qui devait être construite sur le terrain côté sud du projet. A ce jour, les négociations de rachat d'une bande de terrain sont en cours mais n'avancent pas, ce qui divise la réalisation du projet en deux étapes.

L'élargissement des trottoirs serait en principe cofinancé par la Confédération à hauteur d'environ 20%.

La commission financière, dans sa séance de préparation, a dit ne pas être contre le projet, mais a craint le fait que si le Conseil communal n'arrive pas à acquérir la bande de terrain pour la piste cyclable, l'investissement serait inutile en l'état. La question s'est donc cristallisée autour du coût. Vaut-il la peine de splitter le projet pour garantir la subvention de 20'000 francs, au risque que les coûts des deux étapes puissent être nettement supérieurs à la somme précitée ?

La commission financière, qui n'avait pas à sa disposition tous les schémas présentés ce soir, s'est prononcée contre, en raison du risque financier uniquement. Deux contre, un pour et trois abstentions. »

Le président donne la parole aux groupes.

Erich Brönnimann (ELT), au nom de l'ELT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de la séance du 11 mars 2024, les membres présent.e.s de l'ELT ont été impressionné.e.s, une fois de plus, par la complexité de chaque tâche que le Conseil communal doit accomplir.

Nous échangeons (à l'époque on discutait) aux sujets d'abaissement de vitesse, de rehaussement de trottoirs dont certains sont et d'autres seront franchissables et, attention, ce n'est pas tout : il y a en plus cette "community" de cyclistes qui devra patienter encore un certain temps pour la réalisation du tronçon Les Indiennes – Eglise de Saint-Blaise. Le changement d'avis d'un propriétaire fait que l'achat du terrain nécessaire n'est pas encore conclu.

Conséquences : selon les normes LHand, le trottoir dans la zone de l'arrêt doit avoir une largeur de 2 m et pas seulement 1 m 20. Alors les deux arrêts doivent être déplacés horizontalement (les initiés disent "ripper" ce qui me fait penser à l'éventreur) de 50 cm vers le nord.

Pas facile, mais faisable.

Les échanges s'animaient sensiblement quant au changement de la vitesse. Il le faut pour la sécurité des cyclistes qui, soudainement, se trouvent dans une situation jusqu'à ce jour complètement inconnue – traverser un arrêt de bus à vélo – avec, en plus, les délinquants routiers dans le dos et cela est vraiment dangereux. Il est vrai que depuis que les voitures sont équipées d'essuie-glaces automatiques, les conducteurs ont moins besoin de ralentir.

Aussi la réduction du bruit serait considérable. On peut s'imaginer que le bourdonnement harmonique des voitures électriques est plus agréable à entendre dans le silence de la nuit que le bruit de roulement des pneus. Mais si on définit la vitesse à 30 km/h, ne doit-on pas mettre en place la priorité de droite ? Il paraît que ce n'est plus obligatoire; mais on n'est pas sûr. Peut-être ne pas déclarer comme zone 30 km/h mais signaler après chaque croisement que l'on abaisse la vitesse à 30 km/h. Je n'ai pas compté le nombre de croisements qu'il y a. Cela semble possible. Mais il faut encore voir.

S'ajoute encore le fait qu'un nombre d'élu.e.s est contre l'abaissement de la vitesse mais pour le projet d'aménagement urbain.

Dans cette situation l'ELT a voté à l'unanimité des membres présent.e.s pour le soutien au projet d'aménagement urbain, mais demande au Conseil communal de retirer l'annexe 2 « Plan de mise en

œuvre de la zone 30 » du projet et, par conséquence, abaisser le montant du crédit d'engagement à 311'000 francs. Merci. »

Vincent Mendy (Les Vert.e.s), au nom des Vert.e.s : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, lors de sa séance de préparation du 12 mars 2024, notre groupe s'est penché sur le présent rapport.

Ceci appelle les commentaires suivants :

- nous remercions le Conseil communal et l'administration pour le travail accompli, la qualité du rapport et les compléments schématiques apportés ce soir qui permettent de faciliter la compréhension et d'éviter des questions superflues
- les travaux prévus permettent d'augmenter l'accessibilité des transports publics, notamment pour les personnes à mobilité réduite
- la limitation de la vitesse dans la zone à 30 km/h va dans le sens de l'amélioration de la sécurité des usagers sans trop impacter le trafic routier
- le choix d'un revêtement phono absorbant est une proposition particulièrement intéressante pour lutter contre les nuisances sonores dues au trafic et est à saluer ; cette solution est aussi en adéquation avec la loi sur la protection de l'environnement qui exige de privilégier les mesures de réduction du bruit à la source
- ce type de revêtement est, en revanche, plus cher à la pose qu'un enrobé traditionnel et a une durée de vie beaucoup moindre (10 à 15 ans contre 20 à 25 ans pour du traditionnel) ; certes la qualité a un prix mais nous osons espérer que le Conseil communal a tenu compte de ce paramètre dans son étude
- un point qui nous semble problématique aux abords de la zone en travaux est la sécurité, ou plutôt la visibilité du passage piéton situé sur la rue des Indiennes / rue Louis-de-Meuron ; nous nous sommes donc posé la question dans quelle mesure l'amélioration de la visibilité de ce passage pourrait être incluse dans les présents travaux

Au vu de ce qui précède, notre groupe préavise favorablement et à l'unanimité des membres présents cette demande de crédit et l'arrêté y relatif. Je vous remercie. »

Beat Pfefferli (PVL), au nom du PVL : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, nous avons entendu tous les arguments, donc nous allons faire court.

Lors de notre séance de groupe, les membres se sont exprimés favorables à ce projet. Merci. »

Laurent Amez-Droz (PLRT), au nom du PLRT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe PLRT a accepté cette demande de crédit par 10 voix et 2 deux abstentions.

Je le répète souvent, mais le PLRT avait promis de s'engager pour l'amélioration de la qualité de vie dans la commune et il continue à le faire.

Les commissaires PLRT de la commission de circulation et des transports ainsi que les membres des autres partis avaient vraiment envie, depuis la séance du 17 janvier 2023, que la mise en zone 30 km/h du centre du village de Marin soit réalisée.

Nous y avons pensé car les ordonnances et directives du Conseil fédéral ont permis une avancée notable qui facilite le maintien de la vitesse commerciale des transports publics sachant qu'il y a la possibilité de conserver des routes prioritaires et de ne pas mettre en place la règle générale de la priorité de droite dans les zones 30 km/h. Il s'agit de l'ordonnance entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 qui offre cette possibilité et qui encourage à ce compromis.

La seconde exception autorisée par cette révision du 1^{er} janvier 2023 est de conserver des passages piétons, qui n'existent en général plus dans les zones 30 km/h.

Ces deux éléments ont été décisifs au sein de la commission de circulation et des transports pour pousser le Conseil communal à activer cette nouvelle zone 30 km/h.

Ce qui a fait hésiter un peu le PLRT sont les récentes interventions au Parlement fédéral (motion Schilliger) qui demandent un retour en arrière de la mise en zone 30 km/h sachant qu'il y a eu quelques abus. En effet, de grands axes de desserte sur l'Arc lémanique (où l'asphyxie du trafic est bien plus forte que chez nous) ne se trouvant pas en densité urbaine forte ont été mis à 30 km/h. Un autre exemple est celui des mesures prises dans toute la Ville de Lausanne, qui consistent à mettre, de nuit, de 22h00

à 6h00 tout le trafic à 30 km/h, y compris sur les grands axes où de nuit il n'y a personne. Cela est prévu pour respecter la tranquillité des riverains, mais cela a quelque peu fâché certains parlementaires, qui trouvaient que cela allait un peu trop loin.

Le groupe PLRT s'est dit qu'il serait dommage de dépenser 10'000 francs en coût de panneaux de signalisation et de marquage de la signalisation conformément à la demande de crédit d'aujourd'hui, pour finalement changer dans deux ans, lorsque la motion sera mise en application. Nous avons la conviction que nous ne sommes pas dans ce cas de figure car nous sommes en collaboration avec le service des ponts et chaussées. Au surplus, nous avons un cœur de village et pas un axe de transit important. Dès lors, nous n'aurons pas besoin de revenir en arrière.

S'agissant de la zone Bellevue – Tène, le groupe PLRT pourrait se rallier à l'idée que l'on ferme la zone 30 km/h au carrefour Bellevue, partant de l'idée que sur cet axe, nous nous trouvons en bordure d'une zone d'activité. Sans vraiment soutenir l'amendement de l'ELT, nous incitons le Conseil communal à réfléchir, dans cette phase test, s'il ne veut pas se limiter à la zone 30 km/h pour le centre du village depuis Bellevue vers Louis-de-Meuron et rue de la Gare et qu'il revienne, lors d'une prochaine séance de la commission de circulation et des transports, avec des estimations.

La seconde préoccupation concerne la vitesse commerciale des bus. Non seulement ils conservent la priorité et au surplus, en fonction du tracé sinueux et étroit du village, les mesures de vitesse effectuées démontrent que les bus ne roulent pas à plus de 35 km/h. Etant un usager régulier des transports publics, mes potes chauffeurs me disent que cela ne gênerait absolument pas, dès lors qu'ils ne peuvent pas rouler plus vite.

S'agissant de la mise aux normes de l'arrêt des Indiennes, nous saluons le fait que ce soit enfin effectué et nous trouvons très astucieux la façon dont le projet a été élaboré pour tenir compte des délais. Par contre, le groupe PLRT était très inquiet pour la motion que nous avons soutenue à l'unanimité. Elle devrait pouvoir se réaliser, les emprises sont là, mais nous tenons à rappeler au Conseil communal que les terrains nécessaires pour la piste cyclable à cet endroit-là sont frappés d'alignement et c'est une mesure d'aménagement du territoire qui permet au Conseil communal d'exproprier les terrains nécessaires pour réaliser cet ouvrage. Il s'agit d'entamer cette procédure d'expropriation si les négociations sont bloquées. Avec l'alignement sanctionné dans nos plans, nous sommes certains de pouvoir réaliser cette piste cyclable. Nous aimerions également savoir si le Conseil communal envisage de déposer la demande de crédit encore en 2024. Cela avait déjà été promis en 2023 et nous ne voyons rien venir.

Après quelques hésitations, le PLRT soutient cette demande de crédit intégralement avec le petit bémol soulevé à juste titre par l'ELT.

Nous avons une dernière question technique, relative au déplacement ou non des mats de la ligne de contact. Vous vous souvenez de la saga de la boucle de rebroussement des bus à la gare de Marin-Epagnier où la ligne de contact n'était pas adaptée. Tout cela coûte cher et nous constatons qu'en rippant contre les bâtiments, on arrive sur d'autres mats de la ligne de contact qui sont au nord. Ce serait dommage que l'on se bagarre à nouveau avec transN pour le déplacement de ces mats qui tomberaient sur une porte de la sortie du trolleybus et qui empêchent la maman ou le papa avec sa poussette de sortir du bus. Merci au Conseil communal de nous rassurer sur la demande de crédit pour la piste cyclable et l'absence de déplacement des mats de la ligne de contact. Merci beaucoup. »

Philippe Mattmann (PSLT), au nom du PSLT : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le PSLT est favorable à cette demande de crédit. Merci. »

Le président : « Mesdames, Messieurs, avant d'ouvrir la discussion générale, comme vous l'avez reçu, le Conseil communal a amendé l'arrêté pour en changer le titre et la formulation du premier article. Cet amendement sera proposé au vote lors de la discussion de détail, ceci afin d'avoir une vision nette du projet. »

Maurice Binggeli (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à titre personnel, je pense qu'il est dommage de séparer en deux phases distinctes la réalisation de la piste cyclable et celle de l'aménagement des arrêts de bus. A mon avis, le délai fixé pour l'aménagement des arrêts de bus peut servir à accélérer la volonté d'achat de terrains pour réaliser l'ensemble du projet en une seule phase.

Réaliser la phase avec « arrêts de bus » risque de repousser la réalisation de la piste cyclable à un avenir qui risque d'être bien lointain. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je ne vais pas venir jouer les Robin des Bois ou le sauveur des automobilistes. Néanmoins, j'aimerais faire part de mon avis d'utilisateur de ce tronçon Bellevue – La Tène où je passe régulièrement, simplement pour m'inquiéter de la mise à 30 km/h parce que cette route est en pente. La mettre à cette vitesse est intenable quand on y roule. Je vous conseille vivement d'essayer de le faire et vous constaterez qu'il faut rouler sur les freins, voire se mettre en première. »

Par contre, ce qui est rigolo, c'est de rouler à la descente à 30 km/h et de voir des cyclistes ou des trottinettes qui vous dépassent par la droite. Je ne sais pas si au niveau de la sécurité c'est bien, mais j'en doute fort.

Sur ce tronçon, bien qu'il nous ait été dit qu'il serait à 30 km/h à l'essai, il n'est pas nécessaire de le faire parce que le 40 km/h suffit amplement pour une route qui a été faite pour rouler à cette vitesse-là. La vitesse de la route de La Tène n'est pas remise en question puisqu'avec le surélévement des passages pour piétons, il est difficile de rouler à plus de 30 km/h en bas de la route de La Tène. Je ne vois donc pas ce qu'on peut faire de plus sur cette route. Par contre, sur la rue de la Gare, on pourrait avoir plus d'ennuis avec un 30 km/h que nous n'avons pas pour le moment. »

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, c'est juste pour préciser que les membres de l'ELT sont favorables à l'aménagement urbain. Nous souhaiterions modifier l'article premier comme suit : « Un crédit d'engagement de 311'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village » et supprimer « et l'abaissement de vitesse du trafic routier ». Concrètement 10'000 francs de moins et l'abaissement de la vitesse du trafic routier parce que manifestement, il y a ambiguïté entre les 30 km/h et 40 km/h, zone 30, pas zone 30 et la législation fédérale qui est en train d'être modifiée. Il est donc urgent d'attendre. Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je me permets d'apporter quelques éléments de réponse.

S'agissant de la logique qui a été adoptée lors des réflexions faites sur la réduction de vitesse, plusieurs objectifs ont été visés dans l'établissement du projet. Le Conseil communal ne prétend pas détenir la vérité absolue, raison pour laquelle il lui semblait opportun de se laisser le temps de mettre à l'épreuve un certain nombre de choses, en particulier dans le secteur Bellevue – Gare. Le schéma annexé au rapport présente deux éléments principaux. Il s'agit d'une harmonie de lecture des réductions de vitesse, c'est-à-dire qu'au moment où l'on entre dans la localité de Marin, de manière relativement intuitive – du moins c'est l'objectif recherché – la réduction de vitesse s'appliquerait sur l'ensemble de la localité, y compris à la rue de la Gare.

Encore une fois, il faut se laisser le temps de tester la réduction de vitesse dans ce secteur et si vous me permettez l'expression, il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. Si d'aventure des encolonnements aux heures de pointe devaient être constatés, il est évident que des mesures de correction devront être prises, nous en sommes tous conscients.

Le second élément important aux yeux du Conseil communal est de mettre toutes les mesures en place qui permettraient d'éviter au maximum le trafic de transit au centre du village. La rue de la Gare et la route de La Tène sont peut-être moins concernées, mais cela reste relatif. Les habitants de Paul-Vouga qui habitent le long de la rue, même s'il y a des ralentisseurs en descendant, seraient heureux qu'il y ait un peu moins de circulation les jours de beau temps lorsque le site de La Tène est très fréquenté.

L'idée est de convaincre l'automobiliste de sortir du centre de la localité de Marin pour accéder à ces différents points.

La réalisation de la piste cyclable aurait été faite, d'une manière ou d'une autre, en deux étapes, dès le moment où nous étions partis du principe que l'on respectait les délais qui permettaient d'accéder aux différentes subventions du canton pour la mise aux normes des arrêts de bus. D'un point de vue technique, il y aurait eu des impacts plus importants pour la réalisation d'une piste cyclable en deux étapes, dans la mesure où nous avions des points d'ancrage relativement en relation avec cette piste cyclable.

L'exercice intellectuel permet de conclure que ce qui vous est proposé ce soir est plus simple dans sa réalisation et permet une flexibilité en termes de réalisation de la piste cyclable à terme.

La question du revêtement phono absorbant, quant à sa durée de vie, a été posée. Certes, il n'y a pas encore beaucoup d'expérience à ce sujet sur la commune. Reste qu'un revêtement phonoabsorbant a été posé sur la rue de la Gare il y a 10 ans. A ce stade, je me tourne vers mon collègue Martin Eugster,

mais je ne crois pas qu'il y ait eu de problèmes majeurs constatés en lien avec une dégradation avancée dudit revêtement, si bien que nous pouvons être confiants sur sa durée de vie.

Une remarque a été formulée concernant le carrefour des Indiennes. Nous en avons bien pris note. Vous aurez pu le constater sur le schéma, cela concerne le côté ouest. Par l'élargissement du trottoir, le massif planté sera conservé par une compensation à l'arrière du trottoir. Le massif en face peut poser des problèmes. Nous sommes plus dans une problématique d'entretien, respectivement d'essences qu'il s'agirait de remplacer par des espèces qui se développent de manière moins volumineuse.

S'agissant de la négociation avec le propriétaire terrien pour la piste cyclable, le Conseil communal fera valoir tous les droits nécessaires. Il faut également bien mettre ce projet en lien avec la suite en direction de Saint-Blaise. Aujourd'hui, d'un point de vue temporel, les choses sont décalées. La question est de savoir si nous prenons du temps ou « passer la patate chaude » aux nouvelles autorités, dans la mesure où du côté de Saint-Blaise, le projet n'est pas du tout avancé de la même manière. De plus, le projet sur le territoire de Saint-Blaise possède une envergure totalement différente, sachant que c'est l'ensemble de la rue de la Musinière qui doit être considérée, y compris son passage sous-terrain. Nous pourrions imaginer de réaliser un bout de piste cyclable qui s'arrêterait à une frontière communale qui n'existera plus, mais une frontière physique est marquée par le Mouson. A ce jour, nous ne connaissons pas la temporalité. Nos collègues de Saint-Blaise n'ont, à notre connaissance, pas encore déposé de planning.

Finalement, en ce qui concerne les lignes de contact, je peux rassurer tout le monde. Je crois l'avoir évoqué dans mon introduction, ces lignes de contact, respectivement les socles et les mâts sont positionnés de manière à ce que lorsque le bus s'arrête, les mâts se trouvent entre deux portes. La ligne de contact ne sera évidemment pas déplacée. »

Heinz Hoffmann (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'apporte une petite information. Je suis un peu surpris, car je n'entends pas trop la commission de circulation et des transports. Cela fait bientôt trois ans qu'il a été confié une mission au Conseil communal afin que la route du centre du village soit mise à 30 km/h. Un immense travail a été effectué sachant qu'il a fallu consulter le SPCH, si bien que je suis surpris des réactions actuelles alors qu'il s'agit d'un travail de longue haleine. Au niveau du Conseil communal, nous avons pensé qu'il était bon, notamment avec les abribus souhaités, d'adapter en même temps la vitesse à 30 km/h.

Je précise qu'il s'agit d'une demande de la commission de circulation et des transports ainsi que d'une demande des riverains de mettre le centre du village à 30 km/h, avec l'accord du SPCH et celui de transN afin que les bus ne s'arrêtent pas à tous les carrefours.

Maintenant, c'est à vous de décider. Le Conseil communal a fait son travail conformément à la mission qui lui a été confiée. Merci beaucoup. »

Michel Luthi (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce qui vient d'être dit est exact. Néanmoins, j'aimerais répéter que tout ce qui concerne l'aménagement urbain du centre du village ne pose aucun problème.

J'ajoute un complément à ce qui a été dit préalablement. Vraisemblablement, ce qui gêne les riverains de la route de La Tène sont davantage les moteurs pétaradants que la vitesse des véhicules. »

Jean-Charles Gerbex (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à titre personnel j'interviens pour savoir ce qu'il en est de la rue des Indiennes qui passe du carrefour jusqu'aux Champs-Montants. Nous avons la zone industrielle où il y a le passage de nombreux véhicules et je me demande pourquoi nous ne ferions pas une période de test sur cette rue qui est une rue à fort passage et avec des véhicules qui passent excessivement vite, sans compter le car postal qui ne se préoccupe même pas du cédez-le-passage. Merci de prendre note de cette remarque. »

Laurent Amez-Droz (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, comme l'a dit le président de la commission de circulation et des transports, je suis secrétaire et c'est moi qui tiens les procès-verbaux. Nous avons toujours bien dit que nous tenions à cette mise à 30 km/h et nous félicitons le Conseil communal de la mettre en œuvre.

Nous savons que des études et des discussions ont eu lieu avec les services cantonaux. Y a-t-il une marge de manœuvre par rapport au périmètre ou est-ce qu'il n'y en a pas ? Nous ne voulons absolument pas remettre en cause le fait de réaliser cette mise à 30 km/h et il serait dommage de ne pas pouvoir séparer et clarifier ce périmètre lors d'une prochaine séance de commission.

Je ne veux pas soutenir l'amendement et modifier la demande de crédit, mais juste savoir si, à quelques détails près, il est possible d'avoir ce périmètre pour Bellevue ou est-ce que le SPCH dira qu'il faut faire d'autres études au risque de repartir pour une année. Est-ce que le Conseil communal peut apporter des précisions à ce sujet, sachant que le PLRT soutiendra la demande de crédit telle qu'elle est présentée aujourd'hui ? Merci. »

Daniel Rotsch (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, à mon sens il ne sert à rien de se compliquer la vie ce soir. Ce qui est demandé dans le cadre du rapport est un montant pour prendre toutes les dispositions nécessaires pour ralentir la vitesse sur le plan communal. Evidemment, ces points devront être discutés dans le détail au sein de la commission de circulation et des transports. Je ne suis pas certain qu'il soit opportun aujourd'hui que le montant de 10'000 francs nécessaire pour poser les panneaux et réaliser les marquages soit supprimé, si bien que nous ne pourrions plus rien faire du tout. Je vous propose de maintenir le montant tel que proposé dans le rapport, respectivement de la demande de crédit. Dans le détail, nous discuterons au sein de la commission de circulation et des transports, et les décisions les plus appropriées seront prises. Merci. »

Vincent Mendy (Les Vert.e.s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais apporter une précision par rapport au 30 km/h qui semble poser problème devant la gare. Pour rappel, devant la gare de Renens/VD où la circulation est beaucoup plus dense – et de loin – que dans notre très chère commune de La Tène, la vitesse est limitée à 20 km/h et je ne pense pas qu'il y ait un problème de fluidité du trafic.

Ensuite, il a été demandé de reporter la mise en conformité des arrêts de bus LHand et de le faire en même temps que la piste cyclable. Encore une fois, cette mise en conformité ne dépend que de notre assemblée. La mise en conformité de la gare a été reportée et reportée et rereportée. Nous ne faisons que de nous plaindre. Pour une fois, cette décision ne dépend que de nous et on pinaille. Je vous en prie, faisons la seule chose que l'on peut pour notre population. Merci. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** passe au vote de l'entrée en matière qui est accepté par 36 voix pour et 1 abstention.

L'entrée en matière étant acceptée, **le président** procède à la lecture de l'arrêté par le Conseil communal, article par article.

Le président : « Mesdames, Messieurs, nous avons un amendement sur le titre ainsi que sur l'article premier. Il s'agit de la même correction de forme. Je vous propose de voter ces deux amendements en un bloc. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Ce n'est pas le cas.

L'amendement proposé par le Conseil communal porte sur le titre : *arrêté du Conseil communal concernant un crédit d'engagement de 321'000 francs pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village et l'abaissement de la vitesse du trafic routier* est remplacé par *arrêté du Conseil général concernant un crédit d'engagement et un crédit supplémentaire au budget 2024 de 321'000 francs pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village et l'abaissement de la vitesse du trafic routier*.

La seconde partie de l'amendement concerne l'article premier : *un crédit d'engagement de 321'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'aménagement du secteur ouest de Marin Village et l'abaissement de la vitesse du trafic routier* est remplacé par *un crédit d'engagement et un crédit supplémentaire au budget 2024 de 321'000 francs pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village et l'abaissement de la vitesse du trafic routier*. »

Le président procède au vote de l'amendement qui est accepté par 34 voix pour et 3 abstentions.

Pascal Vaucher (ELT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'ELT dépose un amendement proposant de modifier le montant du crédit d'engagement de 321'000 francs à 311'000 francs et de supprimer *et l'abaissement de la vitesse du trafic routier* afin d'être cohérent. »

Le président procède à la lecture de l'amendement à l'article premier déposé par l'ELT qui se présente comme suit : *un crédit d'engagement et un crédit supplémentaire au budget 2024 de 311'000 francs sont accordés au Conseil communal pour l'aménagement urbain du secteur ouest de Marin Village*.

Le président procède au vote amendement qui est refusé par 22 voix contre, 10 voix pour et 5 abstentions.

Les articles n'étant pas contestés, **le président** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté amendé qui est accepté par 28 voix pour, 1 contre et 7 abstentions.

Daniel Rotsch (CC) : « Mesdames, Messieurs, merci pour votre confiance d'une part et je pense qu'il est important d'enregistrer que la question de la limitation de vitesse selon les secteurs de la commune est une question sensible et il faudra vraiment la discuter dans le détail. Cela ne sert à rien de faire du forcing et il faudra trouver le meilleur consensus pour arriver à la solution qui puisse satisfaire une grosse majorité d'entre nous. Merci. »

8. Interpellations et questions

Néant.

9. Lettres et pétitions

Néant.

10. Information orale concernant l'avancement du processus de fusion

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, les travaux de préparation du processus de fusion ont donc débuté, avec les 8 groupes de travail mentionnés dans le rapport qui vous était présenté ce soir. Ces groupes sont composés de manière équilibrée de personnel des administrations communales et des membres des Conseils communaux des 4 communes. Ces groupes rendront leurs rapports contenant des propositions pour la future commune et les futures autorités au mois de juin.

Une attention toute particulière est portée au processus des ressources humaines et au personnel des administrations communales et un mandataire RH accompagnera tout ce processus. Cela a été dit plus tôt dans cette séance, un premier mandataire avait été choisi, mais celui-ci s'est malheureusement retiré suite à des problèmes structurels internes. Un nouveau mandataire a heureusement pu être trouvé et les travaux ont débuté. Le personnel des 4 communes a par ailleurs eu une séance d'information avec ce mandataire durant cette semaine. Je vous remercie de votre attention. »

11. Communications du

a. Conseil communal

Martin Eugster (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, je vous informe qu'une séance publique d'information au sujet de l'éclairage public aura lieu le mercredi 24 avril 2024 à 20h00 à l'Espace Perrier à La Tène. Nous aborderons trois thèmes :

- sécurité, avec la présence de la police neuchâteloise
- faune, flore et êtres humains
- volet technique ; il y aura peut-être des questions et des remarques et nous chercherons des réponses

Save the date, mercredi 24 avril 2024 à 20h00. Merci beaucoup. »

Valérie Dubosson (CC) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, voici deux communications.

Enquête Pôle sportif

En décembre 2021, votre Autorité acceptait une motion amendée afin d'étudier l'aménagement d'infrastructures sportives dans la zone sportive de La Tène. La réponse du Conseil communal s'articulait en deux phases, la première sous la forme d'une étude confiée à un.e étudiant.e sous forme de travail de fin d'étude, celle-ci devant être suivie par une étude technique. Après deux années d'annonce de la problématique à étudier dans les hautes écoles, un étudiant en sport et géographie a choisi d'étudier le sujet et d'analyser quels seraient les besoins en infrastructures sportives de la population des 4 communes de la future commune Laténa. Il a pour cela élaboré un questionnaire que vous pourrez trouver sur la page d'accueil du site internet de la commune, ainsi qu'un code QR dans le Bulcom de la semaine passée. Il est important qu'une large part de la population y réponde et nous vous remercions par avance de répondre à ce questionnaire et de le diffuser largement autour de vous et de vos voisins de Laténa.

Hiver'vita

Pour la 3^{ème} année consécutive, six communes animent leurs Parcours Vita avec des coaches sportifs. Plus de 10 sportifs et sportives se sont rendu.e.s au Parcours Vita de La Tène dimanche passé, entouré.e.s par des coaches du Marin Basket club. Rendez-vous dimanche prochain à 9h30 au Parcours Vita d'Hauterive. Merci de votre attention. »

b. bureau du Conseil général

Le président Raphaël Kummer : « Mesdames, Messieurs, le bureau du Conseil général a deux informations à vous communiquer.

Motion PFAS

La motion concernant les PFAS n'a pas été traitée durant la dernière séance du Grand Conseil de février. Nous regarderons avec l'administration ce qu'il en sera lors de la prochaine session du Grand Conseil, les 26 et 27 mars 2024.

Séance du Conseil général du 13 juin 2024

Lors de la séance du Conseil général du 13 juin prochain, un point sera mis à l'ordre du jour pour l'élection du bureau du Conseil général. Après consultation avec les partis politiques, le Conseil communal et les membres actuels du bureau, la proposition vous sera faite de conserver le bureau dans sa composition actuelle jusqu'à la fin de l'année pour couvrir les six derniers mois de notre Conseil général et ne pas devoir réélire tout le bureau et faire des déplacements pour ces six mois. Nous avons tous accepté mais il me tient à cœur de faire les choses correctement. Cela est prévu et le bureau se représentera en bloc lors de la séance du 13 juin prochain. Vous pourrez procéder à son élection si vous le souhaitez.

En dernier lieu, je vous informe qu'il s'agit de la dernière séance de Madame Monique Calame. Je la remercie pour son engagement pour notre commune. Elle a démissionné au 31 mars 2024 pour des raisons personnelles qu'elle vous expliquera certainement. Elle a été présidente du Conseil général, s'est grandement engagée et je lui souhaite tout le meilleur pour le futur, si j'ai bien compris auprès de ses petits-enfants. »

– Applaudissements –

12. Divers

Belul Bajrami (PVL) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le 24 avril 2024, dans le cadre de la journée contre le racisme, mon dojo organise une soirée « démonstration sportive-discussions » qui aura pour thème les valeurs de l'humanité et la solidarité. L'invitée spéciale sera une ancienne entraîneuse de l'équipe nationale suisse de triathlon ainsi qu'un médecin du sport de l'équipe suisse afin de discuter des valeurs de l'humanité et de l'acceptation. Cela se passera à l'avenue des Pâquiers 22 à Saint-Blaise à partir de 18h00. Vous êtes toutes et tous les bienvenus.e.s. Merci. »

Teresa Remexido (Les Vert.e.s) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais vous informer que samedi dernier 16 mars a eu lieu le Festival du Film Vert ici dans ce magnifique espace, qui a eu encore plus de succès que l'année dernière. Nous sommes vraiment très contents de la manière dont la manifestation s'est déroulée. Nous avons projeté trois magnifiques films et je tiens à prendre la parole pour, en mon nom ainsi qu'en celui de Madame Valérie Dubosson, remercier notre Conseil communal et notre commune d'avoir permis l'utilisation de l'Espace Perrier pour cet événement. La commune est un grand sponsor et c'est magnifique. Merci. »

Ted Smith (PLRT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'aimerais vous inviter à réserver dans vos agendas le 1^{er} avril, non pas pour parler de poissons mais de lapins. Il s'agit du Lundi de Pâques et la traditionnelle chasse aux œufs organisée par le PLR de Laténa se déroulera. Vous êtes cordialement invité.e.s. C'est gratuit pour tout le monde. Mille œufs seront cachés et nous prions juste pour que la météo soit avec nous. Merci. »

Denis Perrinjaquet (PSLT) : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, j'ai juste une petite information à vous communiquer. Sachant que la séance du Conseil général du 16 mai 2024 est annulée, je recommande la fête de Je Tène, multiculturelle, réalisée tous les deux ans dans ce lieu magnifique qu'est l'Espace Perrier. Vous êtes toutes et tous convié.e.s à ce rassemblement le dimanche 2 juin 2024. »

Le président : « Mesdames, Messieurs, la prochaine séance du Conseil général du 16 mai 2024 est annulée, faute de sujets. Vous recevrez une confirmation écrite de la part de l'administration communale prochainement, ce qui situe notre prochaine séance le 13 juin 2024 à 19h00 – il ne faudra pas arriver en retard – et elle sera suivie d'une agape. Je vais maintenant clore la séance avec un micro fonctionnel, qui grâce à une petite réanimation en cours de route a tenu jusqu'au bout. »

La parole n'étant plus demandée, **le président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h46.

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

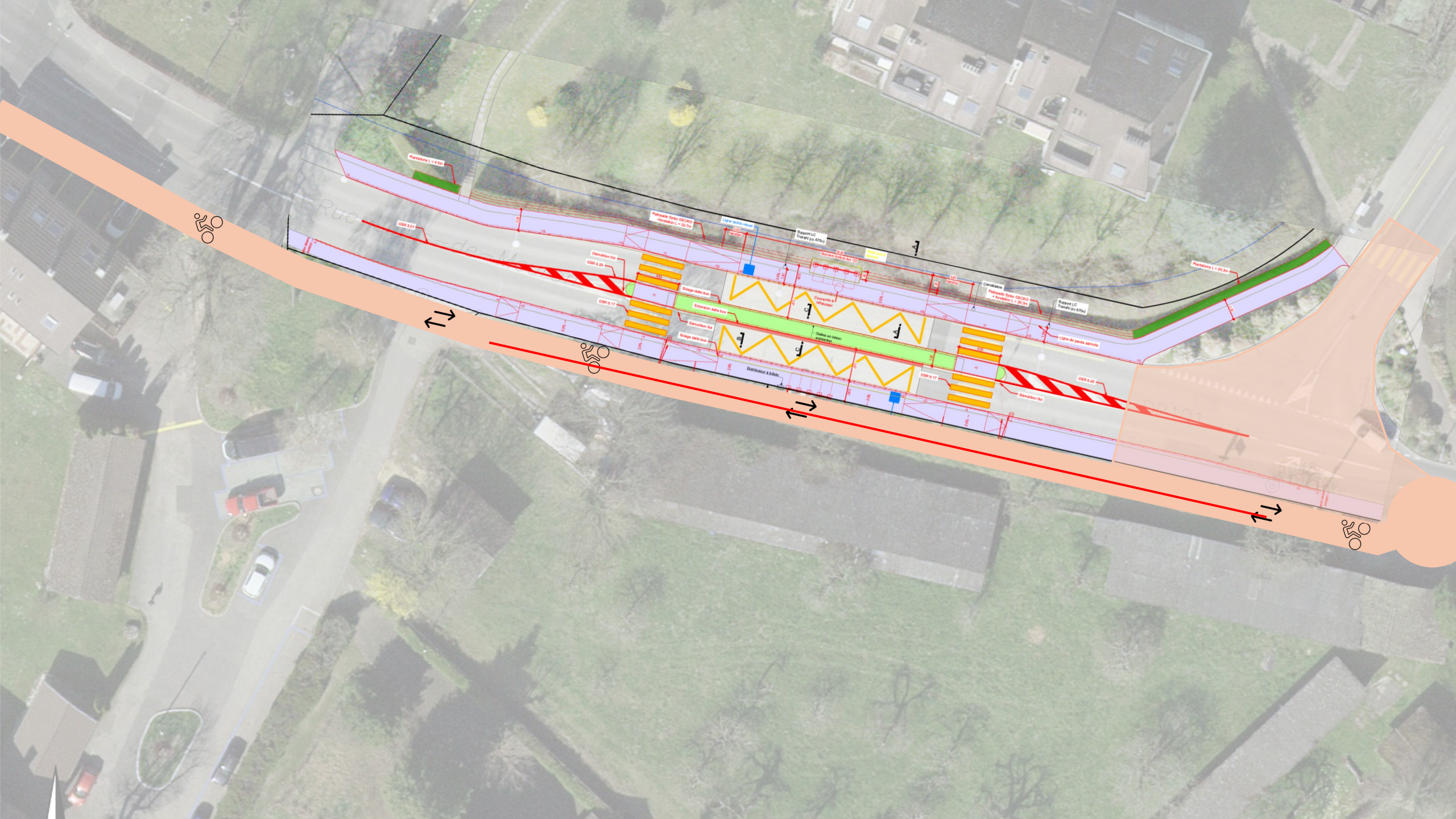
Le président,

Le secrétaire,

R. Kummer

P. Perret





Rue

Planets L = 4.4m

OSR 6.01

Pavement Structure (OSR) - 10.0m

OSR 6.01

OSR 6.01

Support LC

Transit (OSR 6.01)

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

OSR 6.01

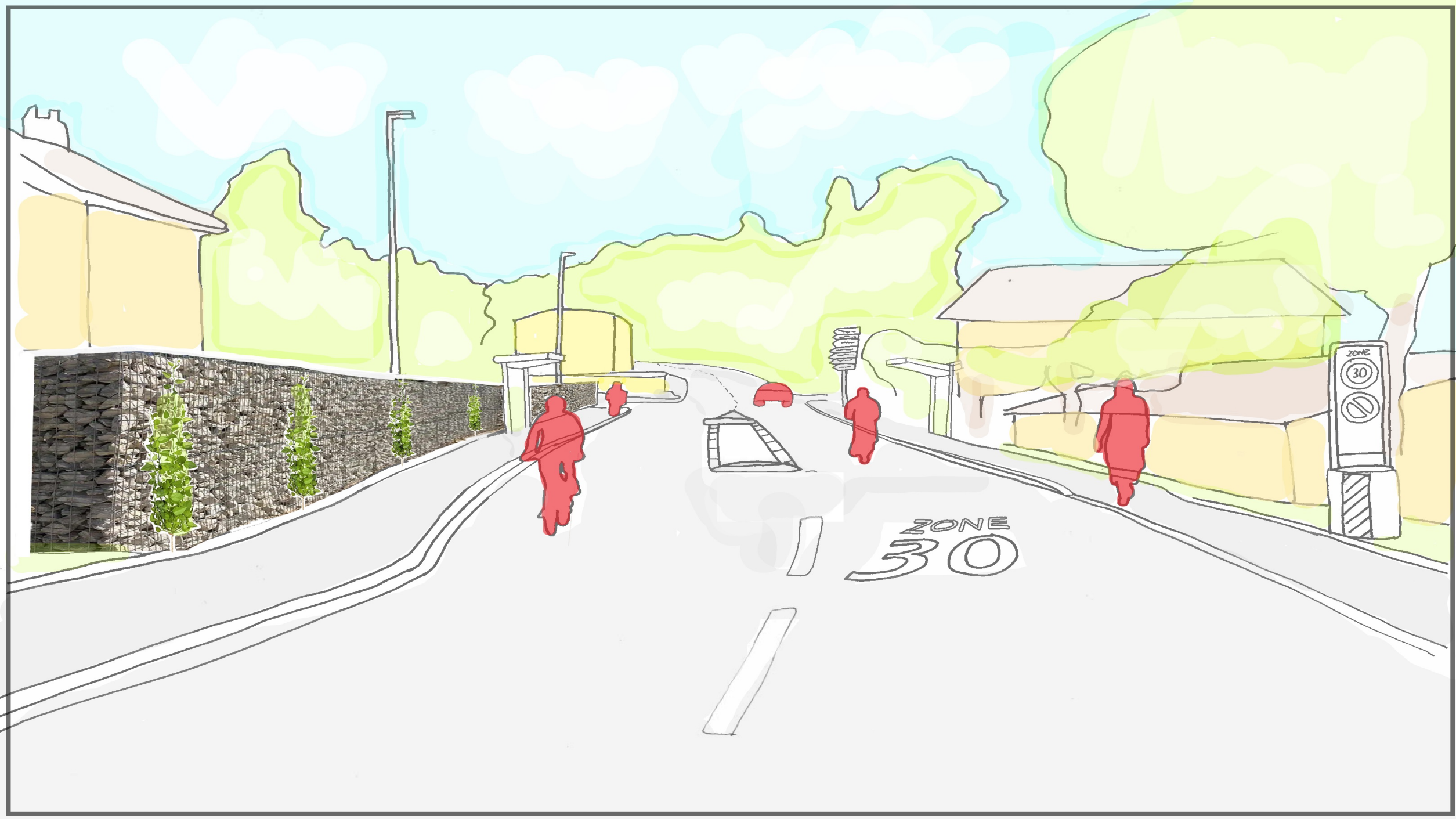
OSR 6.01

OSR 6.01

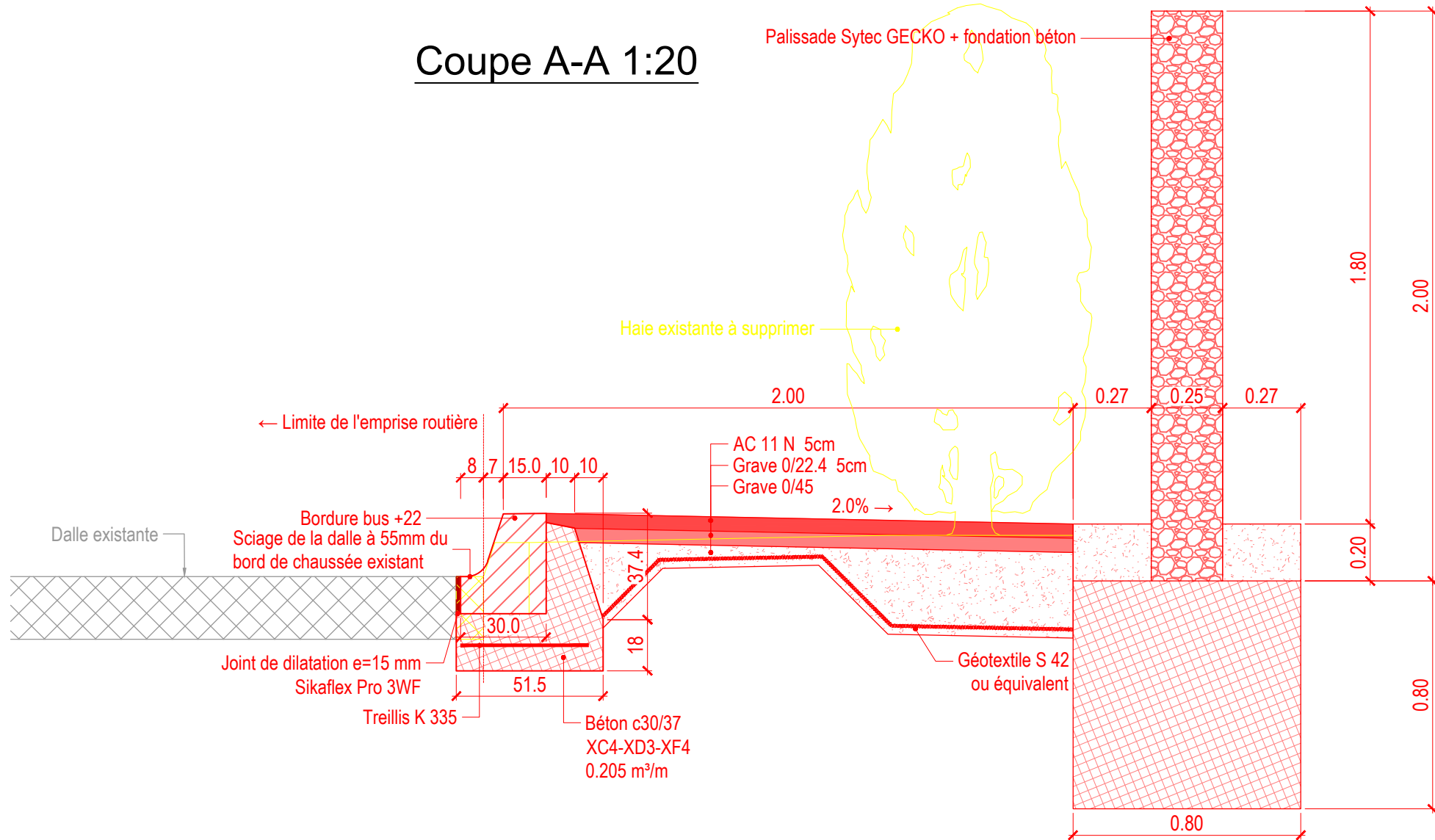
OSR 6.01

OSR 6.01

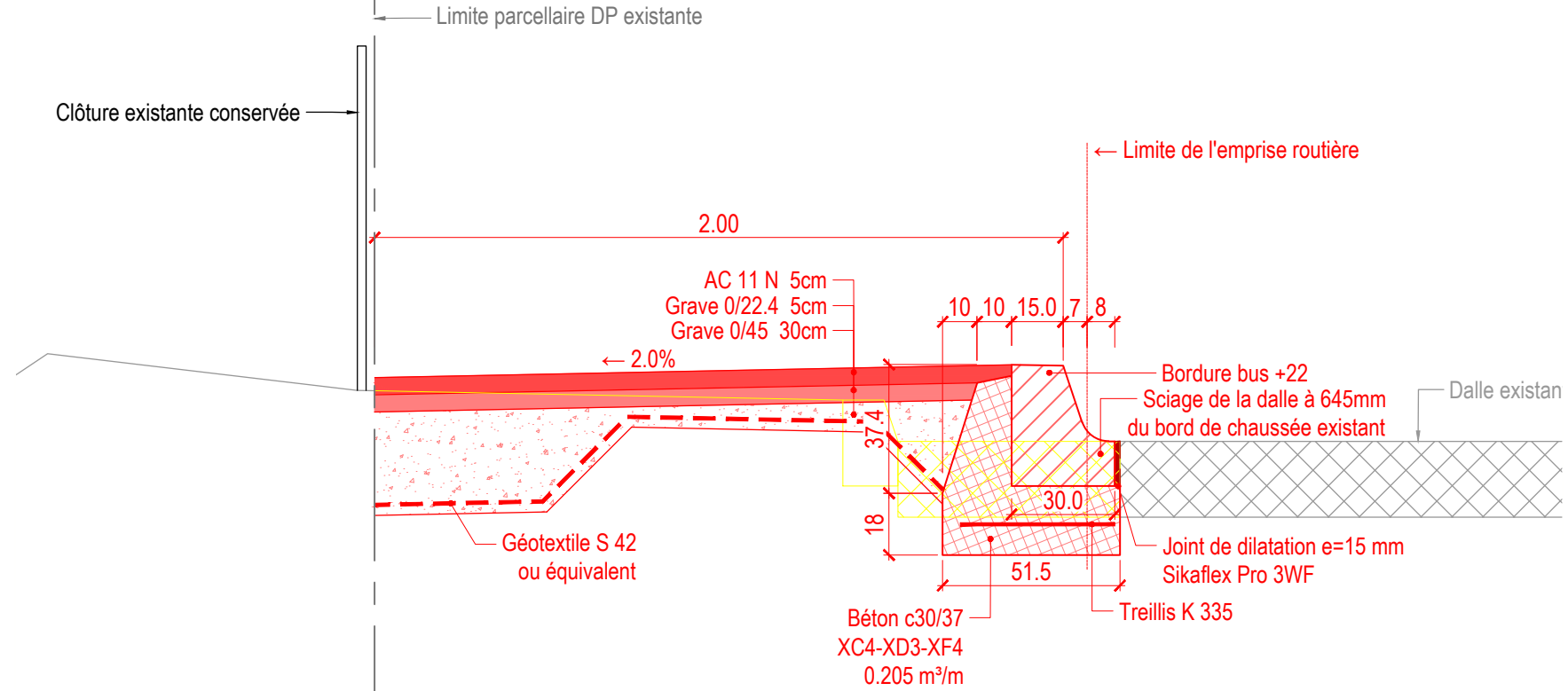




Coupe A-A 1:20



Coupe B-B 1:20



Coupe C-C 1:20

